

Spa - Championnat de France des Circuits

Date: 20/22 juin 2025

Sujet/Subject : DECISION N°1
 De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
 A/To : Team Montbeliard

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du commissaire en charge de la PIT LANE, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Vincent TREILLAUD

Nº & Pilote / No. & Driver : #6

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 20 juin 2025

Séance / Session : Qualifications

Faits / Fact : Mécaniciens en tenu non conforme dans les stands.

Infraction / Infringement : Violation de l'article 4.6 du règlement sportif 2025 du championnat de France FFSA TC.

Décision / Decision : 150€ d'amende avec sursis jusqu'à la fin de la saison.

Raison de la décision / Reason : A la fin de la qualification, dans les stands, les mécaniciens du team sont intervenus en short et en t-shirt sur la voiture qui avait le moteur éteint.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) :	Date : 21/06/2025
Signature : 	Heure (Time) : 9H55.

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
 Président / Chairman
 Lic. 175703 FFSA



Mme VAILLES Marielle
 Membre
 Lic. 7644 FFSA



M. KHOL Colin
 Membre
 Lic. 4134 RACB



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
 Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board